

PROCEDURES

Marchés de Travaux

	SEUILS	4 000 €HT	230 000 €HT	5 900 000 €HT
PROCEDURE	Etat et collectivités territoriales	MARCHES PASSES SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE	CHOIX DE L'ACHETEUR ENTRE 3 PROCEDURES : - Appel d'offres - Marché négocié - Dialogue compétitif *	APPEL D'OFFRES OBLIGATOIRE Sauf si les conditions de recours au marché négocié ou au dialogue compétitif sont réunies

Marchés de Fournitures et de Services

	SEUILS	4 000 €HT	150 000 €HT	230 000 €HT
PROCEDURE	Etat	MARCHES PASSES		APPEL D'OFFRES OBLIGATOIRE Sauf si les conditions de recours au marché négocié
	Collectivités territoriales	SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE		au dialogue compétitif ou à la procédure allégée ** sont réunies

* Même si les conditions de recours au dialogue compétitif fixées à l'article 36 ne sont pas réunies.

** Uniquement pour les marchés de services.